

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° I-CF620

présenté par  
M. Charles de Courson

-----

### ARTICLE 12

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Les locations de droits de chasse et participation dans les sociétés de droit de chasse ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les locations de droits de chasse dans le calcul de l'assiette du nouvel impôt sur la fortune immobilière.

En effet, cet IFI devrait également intégrer les signes extérieurs de richesses.